

---

# Les documents nécessaires pour la soumission de la demande de reconnaissance du titre de spécialiste de l'étranger

---

1. Une lettre adressée au Conseil scientifique détaillant la demande. Veuillez indiquer clairement dans la lettre le ou les domaines de spécialisation pour lesquels vous demandez la reconnaissance.
2. Curriculum vitae détaillé : veuillez indiquer votre adresse courriel et votre adresse de résidence ainsi que votre numéro de téléphone actuels.
3. Diplôme de médecine : diplôme de fin d'études de médecine
4. Permis israélien (si existant)
5. Document officiel détaillant la période d'internat (si effectué)
6. Document officiel de l'organisme responsable de la spécialisation dans le pays ou de l'établissement où le médecin s'est spécialisé, détaillant la filière de spécialisation suivie par le médecin.
7. Un syllabus d'internat complet, pertinent pour la période d'internat du médecin (si existant).
8. Un certificat de réussite des examens d'internat, s'ils ont été passés.
9. Un titre de spécialiste délivré par un organisme officiel compétent dans le pays ayant délivré le titre.
10. Les documents officiels des lieux d'exercice de la médecine du médecin après son internat, détaillant l'expérience professionnelle en tant que spécialiste.
11. Un spécialiste en chirurgie présentera une liste des opérations effectuées durant sa période d'internat, signée par le médecin responsable de la spécialisation. [Exigences des opérations de chirurgie en Israël.](#)

12. Les spécialistes dans les domaines suivants : médecine généraliste, psychiatrie, pédopsychiatrie et psychiatrie de l'adolescent ou pédiatrie, rempliront un tableau détaillant leur spécialisation et leur expérience par rapport à la filière requise en Israël.
13. Un médecin ayant exercé en Israël durant une période quelconque dans un service d'internat accrédité présentera une lettre de recommandation du chef de service dans lequel il a exercé.